



ECOWAS REGIONAL COMPETITION AUTHORITY  
AUTORITÉ RÉGIONALE DE LA CONCURRENCE DE LA CEDEAO  
AUTORIDADE REGIONAL DA COMPETIÇÃO DA CEDEAO

Bertil Harding, KSMD,  
Bijilo, The Gambia  
P.O Box 4470  
+2202330006/3486966  
info@arcc-erca.org

## APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (RECRUTEMENT DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

**Période** : Du 15/03/2021 au 07/04/2021

**Client** : Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC)

**Type** : Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

**TITRE** : **Recrutement d'un Consultant Chargé de l'Elaboration de Plan d'Actions de Communication pour une Meilleure Connaissance du Cadre Régional De La Concurrence et une Visibilité des Actions de L'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO**

Référence N° ECW/ERCA-CTCF/ADM/ (DU (001) /15/03/22) kn

L'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC) entend affecter une partie de son budget de l'exercice financier 2022 au recrutement d'un consultant individuel chargé de Recrutement d'un Consultant Chargé de l'Elaboration de Plan d'Actions de Communication pour une Meilleure Connaissance du Cadre Régional De La Concurrence et une Visibilité des Actions de L'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO

### I - CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La CEDEAO a adopté en 2008 une Politique régionale de la concurrence et en même temps que l'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC) chargée de sa mise en œuvre. L'objectif de cette initiative régionale est de soutenir et de promouvoir le libre jeu de la concurrence au sein de l'espace CEDEAO ainsi que la protection des intérêts économiques des consommateurs, à travers la mise en œuvre des Règles Communautaires de la Concurrence.

Les actions de sensibilisation, d'information et de plaidoyer menées, au cours du deuxième semestre 2021 dans six (6) Etats membres, ont permis de faire le constat d'une faible connaissance du dispositif régional de la concurrence et de l'ARCC par la majorité des acteurs nationaux. Ayant effectivement débuté ses activités qu'en 2019, la relative jeunesse opérationnelle de l'ARCC pourrait justifier en grande partie le peu de connaissance de son existence et de ses activités.

En vue de renforcer le dialogue et le partage d'information entre toutes les parties prenantes, et de mieux faire connaître ce dispositif récent sur la promotion de la concurrence au sein de la CEDEAO, l'ARCC a décidé de renforcer ses actions de communication. Les contours de cette communication qu'elle veut proactive sont décrits dans un plan global dont la mise en œuvre devra permettre d'améliorer la visibilité de l'ARCC et de son action.

Ce plan devrait décliner des actions d'information et de sensibilisation afin d'améliorer de façon significative la connaissance de la Politique de la concurrence de la CEDEAO et de l'ARCC.

### II - LES OBJECTIFS

L'objectif principal de ce travail est de préparer un plan de communication qui devra décrire les actions à mener pour le renforcement de la connaissance de la Politique de la concurrence de la CEDEAO et de l'ARCC chargée, auprès de tous les acteurs économiques privés et publics qui opèrent sur le marché régional

et les consommateurs. A cet égard, les objectifs du Plan de communication pourraient se décliner de la manière suivante :

- informer les structures nationales en charge de la concurrence et les opérateurs économiques des dispositions régionales sur la concurrence et des opportunités qu'elles leur offrent d'étendre leurs actions au-delà des frontières nationales; Aucune autorité nationale de la concurrence ne peut étendre ses actions au-delà des frontières nationales. Simplement c'est l'impact de leurs actions ou de celles des sociétés opérant sur le territoire national qui pourrait aller au-delà de ces frontières nationales
- promouvoir dans l'opinion publique l'importance de la mise en œuvre de la politique et du droit de la concurrence pour l'amélioration de la qualité des produits, la baisse des prix, l'innovation et l'équité sur les marchés, pour l'intérêt du consommateur final;
- améliorer la visibilité de l'ARCC au sein de l'opinion publique comme un Agence régionale, soucieuse de l'amélioration du libre jeu de la concurrence pour le bien-être des populations de la Communauté.

### **III - LES CIBLES**

Les actions d'information et de communication à mettre en œuvre viseront quatre (04) catégories de cibles qui pourraient être regroupées comme ci-après :

- 1ère catégorie : les structures nationales de la concurrence des Etats membres de la Communauté qui sont les acteurs clés dans la mise en œuvre des règles communautaires de la concurrence. Cette catégorie constitue l'une des principales cibles sur laquelle sera focalisée l'essentiel des actions d'information.
- 2ème catégorie : les acteurs étatiques (toutes les structures nationales de la concurrence sont des acteurs étatiques, catégorie 1), notamment les Ministères, Agences gouvernementales, Système législatif, judiciaire des quinze (15) Etats membres pour une meilleure appropriation nationale et la domestication des règles communautaires de la concurrence. En raison de leur statut d'acteurs de prise de décision en termes de régulation des marchés, qui légifèrent et qui font appliquer la loi, cette catégorie est incontournable dans l'internalisation et l'application des dispositions communautaires sur la concurrence ;
- 3ème catégorie : les acteurs du monde des affaires qui interviennent dans le système de production et dans les échanges commerciaux sur le marché régional. Ici c'est les sociétés et entreprises de production, de distribution et de service tout simplement
- 4ème catégorie : il s'agit du grand public auprès de qui l'information sera relayée par différents canaux de transmission. Cette catégorie comprenant organisations non gouvernementales, la société civile, les leaders d'opinion et les consommateurs dont la défense des intérêts économiques est l'un des principaux objectifs de confiées à l'ARCC.

### **IV - LES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE**

Pour une meilleure efficacité, les actions à mettre en œuvre seront regroupées en fonction de grandes étapes des actions de communication à l'endroit des parties prenantes et du grand public.

#### **Phase 1 : Conception**

- Constitution ou mise à jour de la base de données permettant de disposer des noms et adresses de toutes les structures destinataires des éléments d'information et de sensibilisation ;
- Conception, rédaction et envoi de messages personnalisés et/ou généraux aux cibles ;

- Création et vulgarisation de spots de campagne de sensibilisation et d'information ;
- Adaptation et popularisation du site web de l'ARCC. Internet étant devenu un outil de travail indispensable d'information et de sensibilisation, la création d'un espace spécifique à cet effet pourrait faciliter l'accès direct à l'information aux parties prenantes. En outre, pour une efficacité optimum, cette page web pourrait être conçue de manière à permettre des échanges en ligne entre les ces dernières et l'ARCC.
- Usage effectif et accru des media sociaux (whats'up, facebook, twitter, etc)

## **Phase 2 : Activités de communication**

Bien que non limitative, cette liste de canaux de communication pourrait être explorée tout en présentant clairement les modalités de leur utilisation dans le cadre des actions de l'ARCC.

- **Couverture médiatique** : en vue d'atteindre le grand public, les activités de l'ARCC seront couvertes et largement relayées dans les Etats membres de la CEDEAO par les médias nationaux et internationaux qui seront invités à cet effet ;
- **Visioconférence** : il s'agit d'organiser des rencontres virtuelles afin de délivrer des messages clairs et poignants, axés sur la promotion du libre jeu de la concurrence et la nécessité de s'approprier le cadre régional de la concurrence ;
- **Mailing** : sur la base du répertoire d'adresses compilées par l'ARCC, des messages d'annonce et d'information seront transmis par courriers électroniques aux parties prenantes afin de les informer régulièrement sur les activités en cours ;
- **Annonce – presse** : dès la tenue des activités de l'ARCC, une annonce-presse d'une (01) page sera insérée dans la presse internationale notamment dans un magazine de renom à l'instar de « Jeune Afrique ». Le recours à ce magazine réputé pour la qualité de ses publications et son large lectorat permettra d'atteindre en particulier des partenaires résidents au sein ou hors de la région ;
- **Diffusion de messages sur des media de grande écoute** : en raison de la large audience de ces media au plan international, des messages pourraient être diffusés sur ces chaînes, lors d'activités majeures. A cet égard, l'ARCC pourrait nouer un partenariat avec un media en vue de donner plus de crédibilité au message et de faire baisser les coûts de diffusion.
- **Diffusion de messages radio et télévisuels, y compris dans les radio rurales ;**
- **Diffusion de message sur les réseaux sociaux** : ces plateformes internet sont largement utilisées par le grand public et constitue un canal important d'information et de diffusion des actions de l'ARCC.
- **Affichage (kakemono)** : des affiches de format kakemono, seront conçues déployées sur les centres dans les bureaux de l'ARCC et lors de certains événements. Bref et percutant, le message des kakemonos a un caractère informatif certain.
- **Dossier de presse** : un dossier de presse fournissant une documentation utile et complète sur le Prix sera constitué à l'intention des journalistes invités à couvrir la cérémonie de lancement.
- **Édition et diffusion d'une plaquette d'information** : élaborée et diffusée au cours des principaux événements de l'ARCC.
- **Diffusion d'un communiqué de presse** : élaboré et diffusé sur le site web de l'ARCC et les canaux de communication de la Commission de la CEDEAO et dans le quotidien national de chaque Etat membre de la Communauté pour informer l'opinion publique de l'existence du cadre régional de la concurrence et préparer les esprits à la prochaine intervention de l'ARCC.

- **Réalisation d'un press book** : en vue de constituer une documentation sur la base des retombées médiatiques dans la presse écrite notamment, un press book pourrait être réalisé à partir des coupures de journaux.
- Conception et vulgarisation du rapport annuel des activités de l'ARCC dans tous les espaces de communication possibles;

### **Phase 3 : Accompagnement et suivi/évaluation**

Il pourrait être envisagé un suivi informationnel par l'ARCC et une évaluation afin de cerner les retombées communicationnelles de ses actions et de proposer la mise en œuvre d'actions spécifiques le cas échéant.

## **V - LIVRABLES/RESULTATS ATTENDUS**

Au terme de la prestation, le consultant devra fournir un document comportant un plan exhaustif de communication sur les actions de l'ARCC. Il devra notamment présenter :

- une liste pertinente de cibles potentielles
- les actions de communication à envisager et leurs modalités d'exécution
- un dispositif de suivi informationnel

## **VI. CALENDRIER**

Le travail se réalisera selon le calendrier suivant :

- la prestation durera trente (30) jours à compter de la date de signature du contrat ;
- le Plan de communication devra être soumis à l'ARCC pour revue et commentaires ;
- la version finale de la base de données et des documents y afférents devront être disponibles une (01) semaine après la prise en compte effective des observations de l'ARCC. Il est attendu que le rapport final présente de manière claire les éléments s'adressant aux objectifs de la mission comme mentionné plus haut;

## **VII. PROFIL DU CONSULTANT**

Le consultant devra justifier d'un diplôme supérieur (au moins BAC+5) en Communication ou d'une qualification équivalente du domaine. Le consultant devra également justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine de la communication et en particulier en développement de plan de communication. Il doit avoir une bonne connaissance des media et organes de presse de la CEDEAO et des nouveaux canaux de communication.

### **Connaissances linguistiques**

Le consultant individuel doit savoir lire, écrire et parler couramment au moins une (1) des langues officielles de la CEDEAO que sont l'anglais, le français et le portugais. La connaissance pratique d'une des deux autres langues (lire, écrire, parler) serait un atout.

**NB : L'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC)** voudrait particulièrement attirer l'attention des consultants intéressés sur l'article 118 du Code des marchés de la CEDEAO portant « Infractions commises par les candidats, les soumissionnaires et les adjudicataires », qui fournit des informations sur les pratiques de fraude ou de corruption en matière de concurrence ou d'exécution de contrats. En outre, ils sont invités à prendre connaissance des informations spécifiques concernant les conflits d'intérêts liés à la présente mission, conformément à l'article 119 du Code des marchés révisé de la

CEDEAO.

Le recrutement du consultant se fera conformément aux critères de Sélection de consultant individuel énoncés dans les Directrices relatives aux Consultants. Tout candidat présélectionné sera soumis à un entretien avant d'être confirmé.

Les consultants intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en contactant la division de l'Administration et des Ressources Humaines à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous pendant les heures ouvrables, c'est à dire Du lundi au vendredi, de 9h à 17h00 (Heure de la GAMBIE, GMT).

Email: [knkuako@ecowas.int](mailto:knkuako@ecowas.int) avec copie à [kkoffi@ecowas.int](mailto:kkoffi@ecowas.int)

Les manifestations d'intérêt (1 original et 3 copies) peuvent être soumises sous plis scellés portant clairement les inscriptions « **Recrutement d'un Consultant Chargé de l'Elaboration de Plan d'Actions de Communication pour une Meilleure Connaissance du Cadre Régional De La Concurrence et une Visibilité des Actions de L'Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO.** Ouvrir uniquement en présence du Comité d'évaluation » à l'adresse ci-dessous indiquée, au plus tard le **07 Avril 2022 à 11h00 (Heure de la GAMBIE, GMT)**.

The Ecowas Regional Competitive Authority (ERCA) whose address is at Bertil Harding, KSMD, Bijilo, The Gambia P.O Box 4470 Tel :+2202330006/3486966

Il est porté à la connaissance des candidats que les soumissions électroniques sont également acceptées et doivent être adressées à [knkuako@ecowas.int](mailto:knkuako@ecowas.int) avec copie à : [kkoffi@ecowas.int](mailto:kkoffi@ecowas.int)

Le présent appel à manifestation d'intérêt est également publié sur le site Web de l'ARCC : [info@arcc-erca.org](mailto:info@arcc-erca.org) de la CEDEAO à l'adresse suivante : <http://www.ecowas.int/doing-business-in-ecowas/ecowasprocurement>.

Directeur Exécutif p.i , Autorité Régionale de la Concurrence de la CEDEAO (ARCC)